

C.I.J.

Communiqué N° 57/43
(non officiel)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

Le 28 octobre 1957, l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique a transmis au Greffier de la Cour internationale de Justice une requête de son Gouvernement introduisant devant la Cour contre le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie une instance relative à l'incident aérien du 27 juillet 1953.

L'avion abattu à cette date, qui appartenait à une compagnie israélienne d'aviation civile, transportait plusieurs passagers ressortissants des Etats-Unis d'Amérique. Comme les autres passagers et les membres de l'équipage, ils furent tués.

Aux termes de la requête et des documents qui y sont annexés (échange de notes entre les deux Gouvernements intéressés), le Gouvernement bulgare aurait admis sa responsabilité envers le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour le dommage ainsi causé à ses ressortissants et promis de verser une indemnité, mais il serait ultérieurement revenu sur cette décision.

La Haye, le 29 octobre 1957.
